

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 10
- absents : 1
- ayant pris part au vote : 32

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEUILLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIERE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEUILLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. LAURENT ORTIC (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

Etaient absents excusés sans procurations : MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/104

Objet : Intégration de la ludothèque aux services de la commune de L'Union – Création du service municipal de la ludothèque – Dénomination des locaux « Maison des Familles ».

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la dissolution de l'association La Ludothèque au 31 Décembre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la reprise par la commune de l'activité de la Ludothèque et de sa salariée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage aux deux élues de l'Association La Ludothèque, à savoir Katy Colder et Maryline Giacomelli, qui continueront à s'investir bénévolement au sein la ludothèque municipale dans le cadre d'une convention de bénévolat.

Il est également proposé au Conseil municipal de nommer « Maison des familles » le local utilisé jusqu'à présent exclusivement par la ludothèque et qui, à compter du 1^{er} janvier, accueillera :

- ☞ La ludothèque municipale.
- ☞ Des accueils du Relais Petite Enfance (RPE).
- ☞ Des accueils parents-enfants, assurés par :
 - Le Service Petite Enfance et Parentalité,
 - L'association « A Petits Pas ».
- ☞ Des temps d'échanges parents.
- ☞ Diverses actions en direction des familles.



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du CST en date du 27 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- La reprise par la commune de l'activité de la Ludothèque et de sa salariée à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- De créer le service municipal de la Ludothèque à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- De dénommer le local utilisé par le service « Maison des Familles ».

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRÉ*

